

NUMEROS UTILES

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr			
Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	02.98.16.14.00	
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29	
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	09.69.32.35.29	
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	02.77.62.40.09	
Bibliothèque municipale	Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00. Vendredi de 16h30 à 18h30. Dimanche de 10h30 à 12h00	02.98.92.57.55	
Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	02.98.92.56.64	
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24	
Pharmacie du Porzay	1, allée du stade	02.98.92.50.34	
Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7	David Daden	02.98.92.55.06 06.63.44.29.70	
Ambulances - Services funéraires	Alain Jolec		
Bac de collecte de vêtements	Services techniques – zone artisanale de Carn Ar Hoat		
Déchèterie	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermé le mardi	02.98.92.57.58	
Déchets de jardin	Cité Kermaria		
Marché saisonnier	Place de l'église de 8h30 à 13h	Tous les dimanches jusqu'au 27 octobre	
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE			
Médecins	Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Roque	02.29.20.21.00	
Infirmières	Permanence dès 8h30	Anne-Laure Brusq- Hirrien	02.98.92.52.06
		Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier	02.98.92.55.34
		Eric Peuziat	02.98.92.53.13
Kinésithérapeutes		Julie Scordia	02.56.06.29.29
		Claire Le Ny	
		Maria Magda Gherasim	
Diététicienne - Nutritionniste	Séverine Doué	02.98.27.88.57	
Ostéopathe	Florian Fauchart	06.30.90.87.89	
Pédicure / Podologue	David Cavarec	02.98.92.59.19	
Psychologue	Mercredi et jeudi après-midi	Vonnick Péton 06.88.73.81.34	
Urologue	Mardi matin	Olivier Develay 02.98.53.95.74	
Sage-femme	Vendredi matin	Gaëlle Rouxel 02.29.20.21.00	

INFORMATIONS COMMUNALES

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 27 mai 2024 à 20h00 en mairie.

1. Convention avec l'OPAC pour la réalisation d'études pour l'aménagement du secteur de St Michel

L'OPAC de Cornouaille nous a indiqué pouvoir porter l'opération d'acquisition foncière, d'aménagement et de commercialisation du secteur de Saint Michel identifié au PLU. Pour ce faire l'organisme propose de réaliser des études préliminaires. A l'issue des conclusions de ces dernières, la convention prévoit deux cas de figure :

- L'opération est réalisée avec l'OPAC comme aménageur. Le coût de la partie des études effectuée directement par L'OPAC, fixée à un forfait de 15 000€ et celui de la partie confiée à des sous-traitants (géomètre...) sera intégré aux honoraires d'aménagement du projet.

- L'opération n'est pas poursuivie avec l'OPAC. Ce coût sera à la charge de la commune.

Accord à l'unanimité.

2. Garantie d'emprunt à l'OPAC Cornouaille

L'OPAC de Quimper-Cornouaille a sollicité la commune pour lui accorder une garantie sur un prêt contracté auprès de Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de construction de 8 logements rue des Eglantines. Accord à l'unanimité.

3. Extension de la maison de santé

Pour rappel une étude d'esquisse a été confiée au cabinet ENO architectes afin d'étudier la possibilité d'une extension de la maison de santé sur la parcelle attenante dans la zone d'activité du Porzay. Afin de poursuivre le projet, il conviendra de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre. Accord à l'unanimité.

4. SDEF : convention pour le géoréférencement des réseaux d'éclairage public

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme DT/DICT. Cette réforme du 1er juillet 2012 a prévu diverses obligations avec un échéancier dans le but, d'une part, d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de ce fait la sécurité lors des travaux, et d'autre part de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.

- 1er janvier 2020 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux.

- 1er janvier 2026 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux en zone rurale.

Dans le cadre de cette demande, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune.

Accord à l'unanimité.

5. SDEF convention pour les travaux de réparation du carrefour à feux

Dans le cadre de la réalisation des travaux pour la réparation du carrefour à feux, une convention doit être signée avec le SDEF. Le montant de la participation de la commune est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 7 440,00 € TTC. Accord à l'unanimité.

6. Engagement de la commune au titre du dispositif Territoires Numériques Educatifs

France 2030 dans son volet « numérique éducatif » se concentre sur le déploiement des « Territoires Numériques Educatifs ». Ce dispositif permet de mobiliser le numérique pour favoriser la réussite éducative des élèves en agissant sur quatre volets : les équipements ; la mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves ; la formation des enseignants des 1er et 2nd degré ; l'inclusion et la parentalité à travers l'accompagnement des familles.

Le Département du Finistère a déposé une candidature au titre de France 2030 et a été retenu par l'Etat pour être chef de file en ce qui concerne les projets des collectivités, en sus de sa compétence relative aux collèges. Il assurera ainsi le lien entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les collectivités, notamment pour le reversement des subventions et la justification des dépenses réalisées. Accord à l'unanimité.

7. Instauration de la prime pouvoir d'achat

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat. Accord à l'unanimité.

8. Protection sociale complémentaire

L'article L 827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (Mutuelle santé) ainsi que les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent dans les conditions définies aux articles L 827-10 et L 827-11 du Code général de la fonction publique. La réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation financière : au 1^{er} janvier 2025 pour la garantie prévoyance avec un montant minimum de 7 € et au 1^{er} janvier 2026 pour la garantie santé avec un montant minimum de 15 €.

Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la A l'unanimité, le Conseil mandate le Centre de gestion du Finistère pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives afin de lancer la consultation nécessaire à la conclusion d'une convention de participation en matière de prévoyance

9. Contrat d'association avec l'OGEC Ste Anne

Dans le cadre du contrat d'association de l'école privée Sainte Anne, la commune doit apporter annuellement une contribution obligatoire à l'association Organisme de Gestion d'Enseignement Catholique (O.G.E.C. - qui constitue les supports juridiques, économiques et financiers de l'école privée). Cette subvention pour l'année 2024 est estimée à un montant de 62 807€ et doit être équivalente au coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique multiplié par le nombre d'élèves de l'école Sainte Anne.

Accord à l'unanimité

10. Subventions aux associations

Suite à la commission cadre de vie et vie associative du 13 mai 2024, ci-dessous les subventions proposées :

	Accordé en 2023	Demande 2024	Proposition 2024
Association sportive féminine	600,00 €	200,00 €	200,00 €
Association Vol de pente au Menez-Hom	0,00 €	0,00 €	50,00 €
Basket Club du Porzay	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Dojo du Porzay	650,00 €	700,00 €	650,00 €
L'élan du Porzay	250,00 €	350,00 €	250,00 €
Racing Cast Porzay	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Randonneurs du Porzay	200,00 €	600,00 €	200,00 €
Raquette du Porzay	100,00 €	150,00 €	100,00 €
Tennis Club du Porzay	180,00 €	230,00 €	230,00 €
Trotte sentier de la baie	160,00 €	160,00 €	160,00 €
Comité de jumelage	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Initiation et Découverte de la Musique	500,00 €	0,00 €	600,00 €
Les amis de la bibliothèque	1 000,00 €	1 000,00 €	600,00 €
Startijenn Porzhe	400,00 €	200,00 €	200,00 €
Tréfeuntec 1856	200,00 €	500,00 €	200,00 €
Atelier bien-être	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Jeudi créatif	300,00 €	500,00 €	500,00 €
Loisirs créatifs du Porzay	0,00 €	350,00 €	100,00 €
Société communale de chasse Ar Stanken	200,00 €	250,00 €	200,00 €
A.P.E.L. Ecole Ste Anne	250,00 €	250,00 €	250,00 €
APE Ecole communale	250,00 €	750,00 €	250,00 €
Comité des fêtes de Plonévez Porzay	500,00 €	500,00 €	700,00 €
Résagri	196,00 €	196,00 €	196,00 €
Handisport Cornouaille Quimper	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Bibliothèques sonores de Quimper	50,00 €	0,00 €	50,00 €
Rêves de clown	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Total :	9 136,00 €	10 036,00 €	8 836,00 €

Accord à l'unanimité

11. Subventions pédagogiques

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes pour l'école communale et l'école Sainte-Anne. Noël : 7€/élève ; projets pédagogiques : 20€/élève ; RASED : 1€/élève.

Accord à l'unanimité.

12. Occupation du domaine public pour les commerces ambulants et provisoires

Il est proposé de modifier et de compléter la délibération N°D21-025 du 17 mai 2021 concernant le commerce ambulant et provisoire sur le domaine public :

- Il est proposé d'ajouter un emplacement supplémentaire au niveau du terrain communal de Tréguer.
- Sur le parking de Kervel, il est proposé de créer un tarif pour le déploiement du matériel des écoles de surf. : 250 € pour l'année civile. L'emplacement sera au maximum de 10 m (soit 2 emplacements pour des véhicules)
- Il est également proposé de déplacer l'emplacement prévu à Kervel. Pour rappel en 2023, 2 commerçants se sont installés au niveau de l'entrée de la plage.

Accord à l'unanimité.

13. Modification des conditions de vente de bois

Il est proposé d'annuler la délibération n° D2023-041 du 9 octobre 2023 fixant des conditions et un tarif de vente de bois et la remplacer par les dispositions suivantes : vente uniquement aux personnes résidant sur la commune ; achat limité à une corde par foyer (prix : 150€ la corde, bois de bord de route non livré, essences diverses, taux d'humidité >30%) attribution par ordre d'inscription jusqu'à épuisement du stock.

Accord à l'unanimité.

CAUSERIE AUTOUR DU LAPIC

Venez participer à la création d'un livret, le samedi 8 juin 2024, de 9h30 à 12h, salle des associations.

Vous connaissez le Lapid ? Vous l'avez découvert récemment dans le cadre de l'atlas socioculturel, balade au bois du bourg, à Tréfeuntec, atelier d'expression libre... ? Vous souhaitez transmettre, partager votre lien au Lapid, vos connaissances et expériences du cours d'eau ? Venez participer à la causerie ! Ce sera l'occasion de mettre en mots et en illustrations le Lapid par la proposition de création d'un livret. Si vous possédez un souvenir, une carte postale, un article de journal, un dessin..., venez-nous le partager !

EXPOSITION PHOTO : L'AGRICULTURE EAU QUOTIDIEN

L'EPAB en collaboration avec la municipalité vous propose une exposition photo afin de découvrir l'engagement des agriculteurs.trices de la baie de Douarnenez vis-à-vis de la qualité de l'eau. Les neuf portraits, dont quatre de Plonévez-Porzay, cherchant à mettre en lumière la manière dont se traduit le sens de leur engagement pour les objectifs environnementaux du territoire. Cette exposition donne à découvrir la pluralité des agricultures présentes autour de la baie. Vous y découvrirez des femmes et des hommes, qui œuvrent chaque jour à leur manière et à travers des systèmes agricoles différents pour une agriculture plus vertueuse pour l'environnement. L'exposition est installée place des tilleuls tout le mois de juin.

RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Le Département du Finistère est fier d'accueillir le relais de la flamme olympique sur son territoire le 7 juin 2024. Cette journée unique pour le département est également celle du grand départ de la flamme vers le reste du monde, car elle quitte le port de Brest pour se diriger vers les départements d'outre-mer. De Port-la-Forêt à Brest, en passant par Quimper, le mythique spot de surf de la Pointe de la Torche à Plomeur, Plougastel-Daoulas, la Pointe du Raz en Cap-Sizun ou encore les Monts d'Arrée et la Montagne Saint-Michel de Brasparts sont des lieux emblématiques, qui accueillent le relais de la flamme olympique.

RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles vos enfants à la cantine et à la garderie à la prochaine rentrée scolaire, je vous remercie de nous faire retour le plus rapidement possible du dossier d'inscription transmis par mail. Ces informations nous sont indispensables même si vos enfants ne fréquentent qu'occasionnellement ces services. Si vous ne l'avez pas reçu (merci de vérifier vos spams) n'hésitez pas à prendre contact avec le service administratif de la mairie.

SPORTS POUR TOUS

L'école municipale des sports vous propose une après-midi sportive, le samedi 8 juin de 14h à 17h au « Complexe sportif René Chevalier ». Les associations sportives se mobilisent pour vous ! Venez pratiquer et découvrir les sports dans votre commune sous forme d'atelier participatif. Offrez-vous un après-midi découverte : yoga, judo, ninjustu, kick-boxing, gym adaptée, gym athlétique, badminton, tennis de table, basket, course à pied, tennis, football, randonnée et pétanque. En famille, entre ami(e)s ou seul(e). A partir de 6 ans. Enfants, adultes, seniors vous êtes toutes et tous les bienvenu(e)s. Gratuit.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS propose aux personnes de plus de 70 ans de se retrouver autour d'un buffet le mardi 25 juin à 12h30, à Tréfeuntec sur l'aire Jean-Marie Le Bris face à la ria. Les personnes nouvellement installées sur la commune y sont cordialement invitées. **Inscription obligatoire** pour le mardi 18 juin dernier délai, auprès des services de la mairie au 02.98.92.50.23 ou par mail mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr.

VIE ASSOCIATIVE

RANDONNEURS DU PORZAY

Mardi : marche douce, 3-4 kms. Rendez-vous à 14h, place de l'église. Jeudi à 14h00, pétanque à Tréfeuntec. Jeudi : répétition de la section musico-vocale de 17h30 à 19h00, salle municipale.

Mardi 4 juin : Le Juch. Mercredi 5 juin : Saint-Nic. Vendredi 7 juin : Pouldergat. Renseignements : 06.47.98.83.53.

THÉÂTRE GLAZIK

Le Théâtre Glazik reprend ses représentations avec une pièce de Bruno Druart : « Janine Truchot a disparu ». Une comédie en 3 actes, mise en scène par la troupe du Théâtre Glazik.

« Trois comédiennes vives et douées, mais en manque de propositions, habitent un logement au sixième sans ascenseur. Trois tempéraments : Julie délurée qui ne compte plus les déconvenues sentimentales. Camille, aguicheuse, charmeuse, exubérante et Roxane, rockeuse de charme, toujours la pêche ! Un jour, débarque chez ces dames, Jean, placeur en assurance. Il se trouve embarqué dans de sacrées péripéties, des imprévus délectables. Les réactions de chacun vont être pour le moins imprévisibles... ».

Représentations les vendredis 31 mai et 14 juin à 20 h30 et le dimanche 16 Juin à 15h00. Salle municipale. Réservations au 06.07.96.61.46. Adulte : 8 € ; enfant : 5 €.

TROTTE SENTIERS DE LA BAIE

Vendredi 7 juin mai : circuit de 10 km à Plomodern, circuit de Lestrévet. Contact : 06.31.52.60.64 ou 06.63.98.86.38.

INFORMATIONS COMMERCIALES

- La charcuterie Le Grand sera fermée du dimanche 2 au lundi 10 juin.

- Gamm vert : dernières réservations de poules pondeuses du Printemps, arrivage le 14 juin. 15% sur vos achats le samedi 1^{er} juin.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Dimanche 2 juin : messe à 10h30 à Ploéven.

Imprimé par nos soins